

Vannes, le 22/05/2025

Délégation départementale du
Morbihan

Département Santé-Environnement
Affaire suivie par : Yann JULOU
Tél. : 02.21.07.06.83
Mél. yann.julou@ars.sante.fr

Le Directeur départemental

à

Service Environnement Biodiversité Risques
Direction Départementale des Territoires et de la Mer du
Morbihan
1 allée du général Le Troadec
BP 520
56019 VANNES Cedex

Objet : Syndicat mixte du grand bassin de l'Oust (SMGBO)

Avis sur le contrat territorial milieux aquatiques (CTMA) dans le bassin versant de la Claie

Réf. : Votre courriel du 29 avril 2025

Affaire suivie par Sylvain DANIEL

Par courriel visé en référence, vous m'avez communiqué pour avis le projet de contrat territorial milieux aquatiques (CTMA) dans le bassin versant de la Claie porté par le Syndicat mixte du grand bassin de l'Oust (SMGBO).

Le projet de CTMA dans le bassin versant de la Claie comprend un programme de travaux dans le lit de la Claie et de ses affluents, dont l'objectif est de diversifier les habitats (vitesse, hauteur d'eau, substrat) et de restaurer la connexion entre les cours d'eau et les parcelles adjacentes.

Ces travaux auront lieu en zone rurale, et ne sont pas susceptibles de provoquer des nuisances sonores ou d'émissions de poussières importantes.

Une cartographie des zones concernées par ces travaux est fournie dans le dossier préparé par le pétitionnaire. Cette cartographie permet d'identifier que des travaux sont prévus dans le périmètre de protection du captage de Bellée à Saint Congard, dont l'eau prélevée est destinée à la consommation humaine (EDCH). Si ce captage et son périmètre de protection sont bien identifiés dans la notice d'impact, ni l'arrêté préfectoral de DUP, ni les prescriptions qu'il contient ne sont mentionnés. Afin de minimiser l'impact des travaux dans le lit des cours d'eau sur la qualité de l'EDCH, le pétitionnaire devra mettre en œuvre les actions suivantes :

- Avertir le syndicat Eau du Morbihan des dates de travaux et impacts attendus sur la qualité pour adapter la surveillance et le traitement de la filière ;

- Vérifier que les travaux prévus soient compatibles avec la DUP du captage de Bellée, notamment concernant les mesures de restauration écologiques.

Tels sont les éléments que je souhaitais porter à votre connaissance.

Pour la Directrice Générale de l'Agence
régionale de santé,

Le Directeur départemental du Morbihan,

La Responsable du département
Santé Environnement,



Myriam BEILLON